

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MERCREDI 17 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

COLONIES FRANÇOISES.

ISLE SAINT-DOMINGUE.

De la Martinique, le 15 février.

LES événemens successifs, tant de la colonie que de la métropole, avoient écarté de la Martinique tous les chefs des contre-révolutionnaires. Dès que les patriotes se sont vus réintégrés dans leurs foyers, & possesseurs d'une tranquillité qui n'étoit plus troublée par aucun ennemi public, ils se sont hâtés d'anéantir toutes les traces de l'ancien ordre de choses, qu'on pouvoit bien nommer un vrai désordre. Le fort appelé ci-devant Bourbon, s'appelle aujourd'hui fort de la convention. Il en est ainsi des autres places & lieux de la colonie. La garde en est confiée à des volontaires requis par le général Rochambeau, qui est remonté de Saint-Domingue depuis le commencement du mois. On peut compter sur leur civisme, qui s'est épuré dans l'infortune & les proscriptions. Ils sont tous décidés à ne pas désespérer jusqu'à l'arrivée de la flotte, qu'un *avis* manquant de Brest, depuis le 15 janvier, a annoncée comme très-prochaine.

ESPAGNE.

De Madrid, le 2 avril.

Les lettres de Valence, du 26 mars dernier, annoncent que le dimanche 24, les écoliers se sont ameutés contre les individus, qu'ils considéroient comme François, (quoique les véritables François eussent été expulsés de cette ville, en vertu de la cédula du 5); qu'ils ont attiré à leur attroupe-ment des gens de la campagne & fauxbourgs; que ceux-ci, après avoir enfoncé les portes de la ville, qu'on avoit fermées par précaution, réunis aux écoliers, ont pillé & saccagé les maisons des habitans, fils ou petits-fils de François; qu'ils ont mis le feu aux effers, transportés dans cette vue dans les places publiques; que les proclamations du capitaine-général, les menaces de la foible garnison qui se trouvoit à Valence, les exhortations de l'archevêque & des ordres religieux ont été inutiles; qu'en conséquence, le général a fait renfermer les soi-disant François, au nombre de 326, dans la citadelle, pour les soustraire à la fureur de la populace; que la rapacité & la haine paroissent devoir être assouvies par cette mesure & par tous ces désastres; mais que les brigands ont recommencé leurs violences envers des maisons espagnoles; & qu'au départ de la poste, on ne savoit comment se termineroit

l'agression des gens de la campagne contre les citoyens de la ville.

Indépendamment du mépris que les séditieux ont témoigné dans cette émeute pour les pouvoirs constitués, la force armée & les ministres de leur religion, l'autorité du gouvernement se trouve compromise, puisqu'il avoit reconnu pour Espagnols ces mêmes individus qui ont été les premiers objets de la sédition.

PAYS-BAS.

Extrait d'une lettre de Maëstricht, du 4 avril.

M. le prince de Hesse vient de recevoir un exprès du prince de Cobourg, pour lui annoncer qu'il va confier à la garde quatre commissaires de la convention nationale de France & le ministre de la guerre Beurnonville, qui lui ont été confiés par Dumouriez, & qui doivent être transférés ici après-demain 6. En même tems il a passé ici un courier, portant à Vienne la nouvelle d'une négociation conclue avec Dumouriez, au sujet de laquelle on donne les détails suivans:

« Le général françois offrit au prince de Cobourg de tirer la France de la malheureuse position où elle se trouve, & lui demanda quelles conditions on lui feroit pour y contribuer. Le feld-maréchal lui répondit que cela dépendroit des services qu'il pourroit rendre. Dumouriez offrit de marcher sur Paris en formant l'avant-garde des Autrichiens, de rétablir la royauté, & de seconder toutes les mesures qu'on emploieroit pour rétablir l'ordre. Sur l'assurance que lui donna le feld-maréchal de lui accorder ce qu'il demandoit, moyennant qu'il remplît ses engagements, Dumouriez lui fit savoir que, pour lui donner une preuve non-équivoque de sa fidélité, il alloit faire remettre entre ses mains le général Beurnonville & quatre commissaires envoyés par la convention pour se saisir de sa personne, & le conduire à Paris. Ces préliminaires arrangés, Dumouriez a écarté les gardes-nationaux, & n'a conservé que les troupes de ligne dont il étoit assuré. Il s'est fait garder par 20 escadrons déterminés, & n'a retenu auprès de lui que ses aides-de-camp, sur lesquels il pouvoit compter. Les commissaires étant arrivés, & ayant exhibé leurs ordres, le général les a fait saisir, & conduire aux avant-postes des Autrichiens. Ayant ensuite fait battre la générale, il a donné part à son armée de ce qu'il venoit de faire, & de ses projets ultérieurs; il a été généralement applaudi. On croit que Dumouriez remettra au prince de

Cobourg les places frontières, à mesure qu'il y aura passé; & l'on présume que le général autrichien le trouve déjà en ce moment à Lille ».

FRANCE.

De Paris, le 17 avril.

Les délits qui ont motivé la peine de mort prononcée par le tribunal révolutionnaire contre Blanchelande, sont des déportations & des détentions arbitraires, des complots tendans à allumer la guerre civile dans les colonies dont il étoit gouverneur, & une protection éclatante accordée au parti contre-révolutionnaire: il a entendu avec beaucoup de résignation la lecture de son arrêt de mort. Le président l'ayant interpellé de déclarer s'il avoit quelque chose à dire contre l'application de la loi, il a répondu: *je suis bien éloigné de m'opposer à la loi.* Lorsqu'il a entendu l'article de son jugement qui dit que les biens seront confisqués au profit de la république, *je n'en ai point*, a-t-il dit. La lecture achevée, il a dit: *je jure, au nom du bon Dieu, que je vais voir aujourd'hui, que je suis innocent de tous ces crimes.* Son sang-froid ne l'a pas abandonné: il a été conduit au supplice au milieu des imprécations d'un peuple immense, qui crioit que la guillotine étoit un supplice trop doux pour lui.

Suivant une lettre des commissaires de la convention nationale dans les départemens de la Vendée & des Deux-Sèvres, datée de Fontenai-le-Peuple, le 9 avril, le succès des armes des patriotes continue contre les insurgés de la Vendée. Le 7 de ce mois, la division du chef de brigade Boulard les a forcés au poste de la Mothe-Achard, district des Sables, & celle du lieutenant-colonel Baudri les a chassés de la Gachère, de la Grève & de Veray; bientôt toutes les côtes se trouveront libres depuis Saint-Gilles jusqu'à Hille-Noirmontier. Baudri s'est rendu maître d'une correspondance très-précieuse, qui fait connoître la situation politique des insurgés. Nous ne pouvons vous cacher, ajoutent-ils, qu'avant d'emporter le pont de la Grassière, à un quart de lieue de la Mothe-Achard, 2 à 300 volontaires, frappés de cette maudite terreur panique qui sans doute est un effet des vapeurs de la lune de mars, ont jeté bas les fusils & leurs sacs devant 150 brigands armés de fourches & de bâtons; mais la deuxième compagnie des grenadiers de Bordeaux, avec les compagnies de fusiliers du même bataillon, ont réparé tout le mal à coups de bayonnettes, & ont culbuté les brigands, qui ont pris la fuite à leur tour. Nous nous flattons de vous donner bientôt d'autres nouvelles des succès concertés, & qui, d'après les précautions prises, ne peuvent manquer de se réaliser.

A cette lettre des commissaires est jointe une lettre du citoyen Galles, administrateur de la Vendée, datée des Sables, le 8 avril, & adressée à l'administration de Fontenai-le-Peuple. L'armée réunie aux Sables, y est-il dit, s'est enfin mise en mouvement hier. Elle marche sur deux colonnes; la première, aux ordres du général Boulard, s'est portée sur la Mothe-Achard. Elle a rencontré l'ennemi au pont la Grassière, qu'il avoit coupé pour empêcher notre artillerie d'aller en avant & disputer avec avantage le passage de la rivière. Après une vive canonnade & une résistance vigoureuse, il a été forcé & mis en déroute. La majeure partie croyoit que toutes nos forces étoient de ce côté, & se porta sur la Grève où étoit l'armée retranchée. Une division que Boulard avoit portée exprès sur cette route, est tombée sur eux & a fait mordre la poussière à un grand nombre. Le général a continué sa route; mais la nuit étant survenue, il a cru prudent, de peur de surprise, de faire bivouaquer sa troupe, & n'est entré que le matin à la Mothe-Achard. Le nombre des rebelles tués est de plus de cinq cents, parmi lesquels il

y a des chefs. J'aime à croire que Boulard ne restera pas à ce poste. La deuxième colonne, marchant sur Saint-Gilles, a été arrêtée à la Grève. Ces brigands avoient sur le bord de la rivière des retranchemens considérables. J'ai été témoin oculaire de cette attaque. Notre artillerie leur a tué beaucoup de monde; mais la nuit étant survenue, le passage n'a pu être forcé que ce matin; après quoi nous nous sommes emparés, sans coup férir, de Veray; nous y avons trouvé une correspondance très-précieuse. Il en résulte qu'ils comptoient corner les Sables de manière à prendre cette ville, sinon de vive force, du moins par famine; ils convenoient encore que si nous eussions su profiter de leur défaite le 29 du mois dernier, ils étoient perdus sans retour. Le commissaire Nion est nanti de cette correspondance, & vous pouvez être assurés que je ferai en sorte de vous en adresser une copie littérale. L'armée aux ordres de Baudri se porte sur Saint-Gilles, où elle arrivera sans doute aujourd'hui ou demain. Il nous a envoyé trente prisonniers faits les armes à la main à son entrée à Veray.

Parmi les différentes adresses qui tapissent les rues de la capitale, celle du citoyen Collin, de la section de la Butte des Moullins, mérite d'être distinguée; il y parle aux factieux & aux intrigans avec la même énergie qu'il mit à combattre le despotisme & l'idolâtrie en faveur, en désignant ces gens qui se disent audacieusement les amis & les défenseurs du peuple, & qui ne sont que de vils ambitieux d'une autorité suprême.

« Les traîtres! s'écrie-t-il, ils savent que le peuple ne peut être heureux qu'autant qu'il sera parfaitement uni; ils savent que c'est le peuple seul qui souffre au physique & au moral des mouvemens révolutionnaires, c'est pourquoi ils l'y excitent sans cesse, afin de le laisser; ils savent que quand le peuple se portera perpétuellement à des mouvemens, il vivra toujours dans l'incertitude & dans l'ignorance de ceux qui sont ses véritables amis; aussi emploient-ils tous les moyens pour détourner son attention du seul but où il doit être conduit pour y trouver son bonheur.

« Citoyens! la patrie toujours en danger vous appelle; elle vous demande de venir à son secours; venez donc tous dans votre section, venez-y assiduellement, venez-y enflammés de l'amour de la liberté & de votre pays, & bientôt vous verrez disparaître cette écume révolutionnaire....

» Oui, citoyens, venez à votre section, venez-y tous les jours, & bientôt nous aurons déshabillé ces hommes pervers; moi je me charge de les flageller, & je jure qu'il ne leur restera que la honte d'avoir usurpé le titre de *Jans-a-lottes* ».

COMMUNE DE PARIS.

Du 15 avril.

Un citoyen est venu prier le conseil-général de venir au secours de la commune de Bercy, qui a manqué de pain toute la journée. Cette pétition a fait naître de violens débats: on a demandé si le pétitionnaire avoit des pouvoirs de sa commune; il n'en a exhibé aucun. Cnaumet, sans rien préjuger sur son patriotisme, a craint qu'il ne fût ou l'agent ou le moteur d'une nouvelle intrigue: ce qui lui faisoit naître ces soupçons, ce sont les mouvemens qui ont eu lieu dans la matinée auprès des boulangers. Des émigrés déguisés en maçons assiégeoient leurs boutiques, & s'efforçoient d'acheter le peuple; d'autres ont acheté le pain 12 s. à Paris, & sont allés le revendre 17 dans les villages voisins, en se moquant des boulangers de Paris, qui, disoient-ils, pourroient le vendre aussi cher, & sont assez sots pour n'en rien faire; d'autres enfin, ont fait des provisions dix fois plus

considérables que celle qui leur est nécessaire, ont fait consommer à des chiens une partie de leur superflu, & l'autre a été jetée à la rivière.

Une opinion de Garin, tendante à ce que la commune de Paris ne se mêlât en rien de la détresse où se trouve la commune de Bercy, comme n'étant pas compétente sur cet objet, a occasionné de violens murmures dans les tribunes. Chaumet a requis les citoyens qui les composent de se surveiller mutuellement; il leur a prouvé que jamais les mouvemens qui ont agité Paris n'ont eu qu'une suite malheureuse pour cette ville, & il a cité à cette occasion ceux qui eurent lieu pour le sucre. Il a fini par supplier les citoyens de laisser aux magistrats élus par eux le soin & la facilité de déjouer cette nouvelle intrigue. Ces discussions incidentes avoient fait perdre de vue le citoyen de Bercy: un membre a ramené à l'état de la question; il a été arrêté, 1°. que deux commissaires se rendroient sur le champ à Bercy, pour constater la vérité des faits, & venir en rendre compte au conseil séance tenante; 2°. que le pétitionnaire seroit conduit au département de Paris, seul compétent dans cette affaire.

Diverses mesures ont été proposées pour remédier à la disette apparente qui sembloit régner. Un membre ayant dit que les boulangers se plaignoient de ne recevoir que le quart de l'indemnité qui leur étoit due, trois commissaires du conseil ont été nommés pour surveiller auprès de l'administration des subsistances le paiement entier de ces indemnités. Quelques autres précautions étoient invoquées; elles se sont trouvées consignées dans une lettre du maire au commandant général.

« Beaucoup de voitures, écrit-il, sortent de Paris avec notre pain. Il seroit important d'arrêter ce mal. Je vous prie en conséquence de faire mettre à l'ordre que lorsqu'une voiture contiendra plus d'un pain, elle devra être arrêtée & les pains reportés à la section voisine, qui en fera le prix. Il est entendu qu'il s'agit des voitures qui sont dans le voisinage des barrières & qui sont en marche pour sortir de Paris.

Signé, PACHE.

(La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du maréchal Cobourg, aux commissaires de la convention.

Au quartier-général de Bouffu, le 12 avril.

MESSIEURS,

« Je n'ai point regardé le général Dumouriez comme un traître, il n'a jamais parlé chez nous que du bonheur de la patrie; c'est sur cette base respectable qu'a reposé son entreprise; c'est d'après ce vœu que je l'ai reçu, & que vous devriez le juger. Vous différez d'opinion, voilà tout son crime; ses principes le rappelloient à cette constitution qui fut votre idole; il y voyoit le bonheur de la France & le repos de l'Europe; il n'y a pas de quoi le livrer à l'infamie & à la mort des scélérats; il ne s'est jamais entendu avec nous, & nous nous sommes battus de manière à prouver que nous n'éions pas d'intelligence. Vous l'accusez dans vos proclamations d'avoir voulu livrer sa patrie: la première condition, dès qu'on s'est rapproché, que lui & les généraux qui l'ont suivi ont solennellement posée, c'est qu'ils ne consentiroient jamais que d'autres puissances se mêlassent de l'organisation intérieure de votre gouvernement, ou qu'on entamât l'intégrité de la France; ils n'ont pas varié depuis.

« Quant aux quatre commissaires de la convention, leur sort est entre vos mains. J'en appelle sur tous ces objets de résolutions violentes, tyranniques & passionnées de quelques-uns des membres de votre assemblée; à ceux qui parmi vous aiment véritablement leur patrie. Puissent-ils trouver le moyen

de faire cesser les convulsions qui déchirent la France & bouleversent le reste de l'Europe! C'est là mon vœu autant que le vôtre ».

(Signé) COBOURG.

(Présidence du citoyen Delmas).

Séance permanente, du mardi 16 avril, au matin.

Le 3 de ce mois, Dumouriez parcourut l'armée & harangua les bataillons; la plupart des soldats applaudirent: cependant, sept volontaires, indignés de la perfidie du général, se retirèrent dans un village; là, ils prirent la ferme résolution d'exterminer le traître; & ayant tracé sur leurs chapeaux ces mots: *la république ou la mort*, ils retournerent au camp, s'avancèrent vers la tente de Dumouriez, & s'y introduisirent. Leblond, l'un d'entr'eux, tira son sabre, & après avoir reproché au général sa perfidie, il alloit l'en frapper, lorsqu'il fut arrêté par les satellites qui entouroient le traître: ces sept républicains furent conduits en prison, au milieu d'une foule de soldats: Leblond s'est échappé, mais il ne fait ce que sont devenus ses camarades. D'après ce récit fait à la convention par l'un de ses membres, on décréta que l'action de ces braves François sera mentionnée honorablement, & que le ministre de la guerre prendra des informations sur le sort des six qui sont détenus par Dumouriez.

On fit lecture d'une lettre de Cusine, datée du quartier-général de Weissenbourg, le 13 avril.

« J'apprends par les papiers publics, dit ce général, la dénonciation que Marat a faite à la tribune d'une prétendue lettre qu'il dit avoir été écrite par moi à la ci-devant duchesse de Liancourt, & qui est déposée au comité de surveillance. Toute accusation, en ce moment-ci, contre un fonctionnaire public, pouvant avoir l'effet le plus fâcheux sur l'opinion du public & des armées dont le conseil exécutif m'a confié le commandement, je crois de mon devoir de déclarer que cette lettre est d'une fausseté inligne; que je ne connois pas la ci-devant duchesse de Liancourt; que je ne lui ai jamais parlé, & à plus forte raison, que je ne lui ai jamais écrit; qu'en conséquence, la dénonciation doit être un fourbe qui ne peut avoir d'autre but que d'arracher la confiance à ceux qui en sont investis, & de servir par-là la cause de nos ennemis. Je borne à cette déclaration positive la justification que j'ai cru devoir, non à moi-même, mais à la république; c'est à elle que je sacrifierai, dans tous les momens de ma vie, mes propres intérêts: ma tête répond du passé, ma vie entière répond du présent & de l'avenir ».

On a lu ensuite une lettre du général Dampierre, datée du quartier-général de Valenciennes, le 15 avril. Cette lettre est ainsi conçue: « Les postes en avant de Lille ont été attaqués sur six points différens, depuis Fleurus jusqu'à Comines. Les ennemis ont été repoussés très-vigoureusement par nos braves soldats à l'avant-garde de l'armée que j'ai l'honneur de commander: nous avons eu quelques légers avantages; j'ai joint quelques piéces de position à l'artillerie légère, & l'avant-garde s'est parfaitement maintenue. — Jugeant que les ennemis dirigeoient leurs forces sur Condé & Valenciennes, j'ai fait une marche assez hardie sur Valenciennes, & j'ai repris le camp de Farnars; j'ai fait soutenir les deux flancs de mes colonnes, qui étoient menacées, par le peu de cavalerie que j'avois; & quoiqu'entouré d'ennemis, j'ai repris le camp sans être inquiété. — J'ai beaucoup à me louer de l'armée: sous peu de tems, j'espère qu'elle reprendra toute la gloire dont elle s'étoit couverte au commencement de la dernière campagne. La bravoure de l'avant-garde ne peut trop être louée; elle se bat depuis le matin jusqu'au soir:

l'intelligence du général Larouge, qui la commande, mérite aussi beaucoup d'éloges ».

Une lettre du conseil-général de la commune de Maubeuge, datée du 12 avril, est conçue en ces termes : « Républicains, hier, neuf heures du matin, les Autrichiens ont attaqué notre avant-poste de Grisonalde avec des forces supérieures, & l'ont forcé de se retirer sur la ville; la retraite s'est faite avec le plus grand ordre, & en tirant de part & d'autre : il y a eu quelques blessés. Aujourd'hui, ce matin, des officiers autrichiens se sont approchés de notre avant-poste; à une portée de fusil de la ville, ils ont mis bas les armes & ont demandé à parlementer; nos soldats, par curiosité, les ont laissé venir : ces officiers, parmi lesquels étoit un prince qu'on dit être le prince d'Islein, ont harangué, ont dit qu'ils apportent paix & tranquillité, ont demandé qu'on renvoyât les paysans, en promettant qu'il ne leur seroit fait aucun mal, & ont donné un exemplaire d'une proclamation de Dumouriez, & un autre d'une proclamation du prince de Cobourg. Nous venons d'envoyer ces imprimés au district d'Avesnes, qui, sans doute, vous les fera passer. Aussi-tôt qu'on eut connoissance de cet événement, on obligea bientôt le *sénéralissime* à galoper, & l'on prit toutes les mesures nécessaires pour empêcher ces harangues à l'avenir. Le général Tourville s'est conduit dans cette circonstance avec prudence & fermeté.

Ce petit événement vient de donner lieu à une jactance autrichienne. Aujourd'hui, à six heures du soir, il est arrivé chez le général un trompette & un officier de l'état-major des Autrichiens; deux commissaires de la municipalité ont assisté à l'ouverture de la lettre dont l'officier autrichien étoit chargé : en voici les termes :

« Monsieur, un de mes respectables officiers ayant, ce matin, été appelé par différens militaires & habitans de la ville de Maubeuge qui desiroient parlementer avec lui, a dit à ces messieurs, qu'en conformité des sentimens dont ils paroissent pénétrés, & du desir qu'ils ont manifesté, mes avant-postes ne commettront point d'hostilités vis-à-vis des vôtres, jusqu'à nouvel ordre. Je m'empressé, monsieur le général, de vous prévenir que je ne puis obtempérer à cette suspension d'armes; & je vais recommencer la guerre au moment que M. le capitaine, porteur de cette lettre, sera rentré dans le cordon de mes postes : je ne finirai cette guerre, monsieur le général, que lorsque vous m'aurez rendu votre place; & par cette démarche vous épargnez bien du sang François qu'il me seroit douloureux de voir couler. J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, le comte de Blaslé de la Tour, lieutenant-général ».

Le général Tourville a fait la réponse suivante : « Monsieur, je n'ai chargé aucun militaire ni aucun bourgeois de proposer une suspension d'armes : & je trouve, M. le général, que vous me mésestimeriez trop, si vous pensiez que j'étois disposé à vous rendre la place qui m'est confiée, & que j'espère défendre avec autant d'honneur & de succès, que vous en espérez en l'attaquant ».

« Voilà, citoyens, le point où nous en sommes; nous attendons les Autrichiens, & les attendons de pied ferme. Les mots, *rendons-nous*, ne sortiront jamais de la bouche d'un citoyen de Maubeuge ».

Bentabolle se plaint de ce que le comité de législation n'a pas présenté encore l'acte d'accusation contre Marat : on observe que la rédaction de cet acte est d'autant moins ur-

gente, que Marat n'est pas arrêté encore : Bentabolle répond que Marat comparoitra lorsqu'il sera cité devant le tribunal (Eclats de rire). On charge le comité de présenter incessamment la rédaction de cet acte.

Les comités de la guerre & la commission des marchés font rendre deux décrets, l'un sur l'administration civile des armées, l'autre sur la comptabilité de quelques fournisseurs.

Deux autres décrets sont rendus ensuite, sur des rapports faits, au nom du comité de salut public, par Lacroix & Cambon : en vertu de l'un de ces décrets, il ne pourra plus être formé de corps particuliers de volontaires; il sera levé 26 mille hommes, chasseurs à cheval, dans tous les départemens, qui seront tenus d'habiller, d'équiper & de monter les hommes de leur contingent. L'autre décret affecte six millions pour les dépenses secrètes du conseil exécutif.

Barre fait lecture d'un projet de manifeste aux peuples sur la trahison de Dumouriez & sur les sentimens de la nation française : ce manifeste, déjà approuvé par le comité de salut public, est adopté par la convention; il sera imprimé, traduit dans toutes les langues, & envoyé aux gouvernemens étrangers par le conseil exécutif.

Cambon annonce que le second fils de Philippe d'Orléans a été arrêté, dans l'armée du Var, par les ordres du général Biron, qui le fait traduire à Paris pour qu'il soit entendu à la barre. — On décrète, 1°. que Montpensier, dit Egalité, fils puiné, sera traduit à Marseille. 2°. Que les Bourbons détenus seront entendus devant le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. 3°. Les détenus ne pourront communiquer entr'eux qu'après avoir été interrogés. 4°. Les biens de la famille d'Orléans seront sequestrés, sans préjudice des droits des créanciers légitimes.

Un membre dit que Philippe d'Orléans s'étoit transporté *incognito*, avec deux compagnons de voyage, à Orléans, où il avoit travaillé à sa manière. La convention charge les commissaires, envoyés dans le département de l'Orne pour y faire des recherches sur Philippe, de se rendre à Orléans pour le même objet.

* * Liste comparative des cinq appels nominaux faits dans les séances des 15, 16, 17, 18 & 19 janvier 1793, sur le procès & le jugement de Louis XVI, avec les déclarations que les députés ont faites à chacune des séances, par ordre de numéros; suivie de la déclaration de Louis à la Convention, du discours prononcé à la barre, par Deseze, &c. A Paris, chez Leveigneur, libraire, à la Convention Nationale; FROULLÉ, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 39; prix 2 liv.

LOTÉRIE NATIONALE DE FRANCE.

Second Tirage d'avril.

50. 78. 22. 6. 2.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.

Lettre L.

COURS DES EFFETS PUBLICS

Du 16 avril 1793.

ACTIONS des Indes de 2500 liv.....	2035. 32 1/2. 30.
Portion de 1600 liv.....	1255.
Idem, de 100 liv.....	80. 83.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	415.
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance.....	3 1/4. 5. 5 1/2. p.
Emprunt de 125 millions, déca. 1784.....	2 1/4. 3/4. 1/2. 1/4. 2 1/4. p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....
Idem, sans bulletin.....	1 1/4. 2. p.